



## Les conditions de travail des AACS

Le jeudi 26 juillet 2018, une délégation CGT a été reçue par le Responsable du service AACS, Mr Renaud BELLAMY, assisté de Mr Jean-Noël JOURDAN.

L'ordre du jour de cette réunion était les conditions de travail des AACS, que ce soit pour les grilles de roulement, les revendications des agents et le fonctionnement du service.

Nos revendications ont été :

- La création d'une véritable grille « Regard Alarme » pour arrêter ces positions VT déguisées sur le roulement général AACS. Nous avons donné un exemple concret, l'agent positionné en rang 1, sur la grille CEMH, aura 8 VT dans le mois si celui-ci n'est pas habilité « Regard Alarme »,
- La création d'un groupe sans dimanches pour les titulaires les plus anciens. Cela fait près de deux ans que 4 agents revendiquent ce droit comme les agents du roulage. Il nous a été répondu lors de plusieurs réunions des Institutions Représentatives du Personnel que cela allait se faire rapidement. A ce jour, rien n'est fait. Nous avons donc demandé que dès le mois de septembre, les 4 agents concernés ne travaillent plus les dimanches. Nous avons contacté la Commande de Service et celle-ci peut le faire manuellement. Cette revendication CGT traîne depuis plusieurs mois,
- Pour un meilleur encadrement des week-ends de repos, nous avons demandé de ne pas mettre de VT les vendredis ou les lundis lorsqu'ils sont suivis ou précédés d'un week-end de repos et ce bien entendu dans la mesure du possible,
- Nous avons demandé sur les grilles quelques modifications. Sur la grille CEMH, le rang 5 comporte 5 après-midis consécutifs. Pour équilibrer, nous avons demandé de changer le mercredi du rang 10 avec le mercredi du rang 5. Le VT du vendredi rang 28 doit être modifié en VTM. Sur la grille JP, le VT du vendredi rang 10 doit être modifié en VTM,
- Sur le fonctionnement du service, nous avons demandé que la prise de service puisse se faire sur les 2 dépôts été comme hiver. Il est illogique de prendre son service en été au CEMH et attaquer le contrôle au sud de Montpellier,
- Nous avons demandé comme le précise l'accord d'entreprise 2017, de mixer les services de conduite et de contrôle **pour ceux qui peuvent être intéressés**,
- Nous avons demandé qu'une parfaite équité sur la polyvalence soit appliquée,
- Nous avons demandé qu'une parfaite équité soit faite sur les rappels sur repos, le volontariat pour les nuits et les jours fériés.

Mr Renaud BELLAMY et Mr Jean-Noël JOURDAN ont été très attentifs à nos revendications. Aucune réponses positives ou négatives ne nous ont été données. Cette nouvelle Direction se mettant en place, ils nous ont demandé de leur laisser le temps d'analyser nos demandes.



**Vous avez des revendications, des questions, n'hésitez plus, contactez un délégué CGT**

Montpellier le30 juillet 2018